lycée général et technologique La Versoie

académie Grenoble

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Thonon les Bains, le 6 décembre 2021

Monsieur LASSERRADE
Proviseur
Lycée de La Versoie – Thonon les Bains

Lycée de La Versoie
THONON LES BAINS

Affaire suivie par :
Valérie PANGAUD
Téléphone :
04.50.71.11.08.

Mél :
Ce.0740046y
@ac-grenoble.fr

Adresse postale :
12, Avenue du Forchat
BP 515
74203 THONON les Bains

Objet : **Campagne taxe d'apprentissage 2022**

Madame, Monsieur,

Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation de sa Taxe d'Apprentissage.

Vous pouvez participer au développement de notre établissement en lui versant le montant de cet impôt que vous engagerez pour l'année 2022.
C'est une contribution bénéfique à l'accomplissement de notre mission et un gage de partenariat.

Les équipes du lycée de La Versoie ont plus que jamais à cœur **de former des élèves et étudiants à demain et à leur insertion professionnelle.**

Depuis 2020, les modalités du fonctionnement de la Taxe d'Apprentissage ont évolué mais notre établissement reste éligible au solde de la Taxe d'Apprentissage pour ses formations technologiques et sa section post bac BTS.

Ainsi, en 2022, 13% de votre taxe pourront être fléchés **vers notre établissement.**

D'avance, nous vous remercions pour votre précieuse contribution.
A cette fin, vous pouvez compléter le bordereau joint et l'expédier, accompagné de votre règlement (si règlement par chèque) **directement** à notre établissement.

En cas de versement, le lycée général et technologique de la Versoie délivrera un reçu libératoire afin que vous puissiez attester de la preuve de votre versement.

Au nom des équipes de l'établissement, nous vous remercions de l'intérêt que vous nous témoignez.

Gilles LASSERRADE
Proviseur

LYCÉE DE LA VERSOIE
Le Proviseur
74200 THONON